

Compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le neuf avril, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le trois avril deux mille quatorze.

Étaient présents : M. Raymond RODRIGUEZ, maire, Mme Carole GADRAT, MM Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Mme Gisèle SOU adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Michel LECRENAIS, Jean-Christophe MARMEY, MM Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Mmes Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROSSARD.

Était absente ayant donné procuration : Céline COMBERTON à Gisèle SOU

Était absente excusée : Séverine DESCORS

Secrétaire de séance : Michel LECRENAIS

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 29 mars 2014

Ordre du jour

Points de l'ordre du jour :

1° - vote des taux des 3 taxes (Carole GADRAT)

2° - vote du budget primitif 2014 (Carole GADRAT)

3° - vote des subventions 2014 aux associations (Raymond RODRIGUEZ)

4° - indemnité de conseil au comptable du Trésor public (Raymond RODRIGUEZ)

5- désignation du délégué auprès du CNAS (Raymond RODRIGUEZ)

Points ne donnant pas lieu à délibération :

Signature de l'acte d'acquisition terrain La Plaine (Raymond RODRIGUEZ)

Questions diverses

Vote des 3 taxes (Carole GADRAT) D14-04-23

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux des trois taxes par rapport à l'exercice 2013. Le produit attendu est de 255 426 €.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le taux des 3 taxes pour 2014 comme suivant :

Taxe d'habitation : 12,62%

Taxe Foncière (Bâti) : 25,04%

Taxe Foncière (non Bâti) : 48,28%

Vote : 14 pour

Vote du budget primitif 2014 (Carole GADRAT) D14-04-24

Après en avoir débattu lors de la dernière réunion de coordination, le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2014 qui s'équilibre comme suivant :

Fonctionnement

Recettes : 771 587.36€

Dépenses : 771 587.36€

Investissement

Recettes : 468 489,12€

Dépenses : 468 489,12€

Vote : 14 pour

Raymond RODRIGUEZ signale le désistement du Conseil Général sur l'aide aux communes et plus particulièrement pour Gauriac concernant le dossier de restaurations des peintures de l'église. Ces travaux ont été programmés sur 4 tranches à la demande du Conseil Général qui souhaitait étaler ses subventions sur quatre exercices. À ce jour la commune n'a bénéficiée d'une subvention que pour la première. L'engagement de la commune concernant la restauration des peintures de l'église sera cependant respecté même si l'aide du Conseil général fait défaut pour la seconde tranche et peut être les suivantes (tout comme celle de l'État qui ne participe à aucune des quatre tranches). Quoi qu'il en soit les dossiers de demandes de subventions sont toujours présentés.

Véronique RICHARD propose de faire un article dans le prochain journal de la commune afin que les Gauriacais soient au courant de cette situation.

Jean-Christophe MARMEY fait remarquer que sur le mur de l'église le panneau notifiant le financement de cette opération mentionne la participation du Conseil général pour les 4 tranches. Il est erroné.

Vote des subventions 2014 (Raymond RODRIGUEZ) D14-04-25

Compte tenu de la réglementation en vigueur sur les subventions allouées aux associations de la commune, les membres du conseil municipal, acteurs au sein de ces structures ne participent pas au débat et au vote de la subvention allouée à leur association.

Culture et Loisirs

Gisèle SOU ne participe pas au débat et au vote de la subvention de Culture et Loisirs.

Pour l'association Culture et Loisirs le conseil municipal à l'unanimité accorde 600€ de subvention pour 2014

Vote : 12 pour

ADSHHG

Jean-Marie ARRIVÉ ne participe pas au débat et au vote de la subvention de l'Association Défense des Sites et des Habitants de Haute Gironde.

Pour l'ADSHHG le conseil municipal à l'unanimité accorde 150€ de subvention pour 2014

Vote : 13 pour

Association de chasse (ACCA)

Jean-Louis GUIRAUD ne participe pas au débat et au vote de la subvention de l'association de chasse de la commune.

Pour l'ACCA le conseil municipal à l'unanimité accorde 330€ de subvention plus 200€ pour les battues aux sangliers de 2014

Vote : 13 pour

Gymnastique volontaire

Carole GADRAT et Jean GOURSILLAUD ne participent pas au débat et au vote de la subvention de l'association de gymnastique volontaire de la commune.

Pour l'association de gymnastique volontaire le conseil municipal à l'unanimité accorde 130€ de subvention pour 2014.

Vote : 12 pour

Le conseil municipal au complet vote à l'unanimité l'ensemble des subventions octroyées aux autres associations dont le détail est joint au budget primitif.

Vote : 14 pour

Véronique RICHARD demande à quoi correspond la subvention accordée à l'association ARMVEG. Cette association finance la réfection des vitraux de l'église, plus particulièrement sur leur ouverture afin de ventiler le bâtiment. L'association peut prétendre avoir une aide plus importante que la commune dans ce cas de figure.

Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes (Raymond RODRIGUEZ) D14-04-26

Suite au renouvellement général des conseils municipaux il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil allouée par la commune au receveur municipal en poste.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

-de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Raphaël SARRAZIN, Receveur Municipal ;

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Vote : 14 pour

Désignation du délégué élu auprès du CNAS (Raymond RODRIGUEZ) D14-04-27

Monsieur le Maire explique aux nouveaux conseillers l'adhésion de la Commune de Gauriac au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

A ce titre et suite au renouvellement général des conseils municipaux il faut procéder à la désignation du délégué élu du CNAS dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Jean-Marie ARRIVE en tant que délégué élu de la commune auprès du CNAS.

Vote : 14 pour

Jean-Marie ARRIVÉ explique aux conseillers que le CNAS permet l'obtention de certains avantages, et aides diverses pour les agents à l'image d'un comité d'entreprise.

Points ne donnant pas lieu à délibération :

Signature de l'acte d'acquisition terrain La Plaine (Raymond RODRIGUEZ)

Raymond RODRIGUEZ informe les conseillers que la signature définitive pour l'acquisition du terrain de la Plaine d'une superficie de 1 718m² pour 51 540 € a eu lieu lundi 7 avril dernier. Les frais de notaire devraient être d'environ 2 000 €. Monsieur le maire rappelle qu'il avait été prévu 55 000€ pour cette opération.

Tour de table

Jean-Marie ARRIVÉ

✓ Informe les conseillers qu'il a compulsé le plan de formation territorialisé 2014 dédié aux agents du territoire de Haute Gironde. L'agent affecté à l'entretien des bâtiments est inscrit pour une formation en habilitation électrique. D'autre part on contactera les agents sur les offres proposées par rapport à leur domaine d'activité. Il précise que ces formations sont de plus en plus souvent payantes malgré la cotisation obligatoire sur la masse salariale payée au CNFPT.

✓ Une journée d'information sur l'aménagement des rythmes scolaires pour les élus est prévue le 30 avril prochain de 9h00 à 16h30 à Artigues près Bordeaux. Il propose que les élus délégués au domaine scolaire y participent et éventuellement la secrétaire du SIRP.

✓ Il a assisté à la réunion du SMICVAL sur le produit appelé auprès des Communautés de communes adhérentes qui s'établit à hauteur de 21 533 833 €. L'évolution du produit total entre 2013 et 2014 est de + 2,9%. La population augmente de 0,83% sur le territoire du SMICVAL. La prise en compte du dernier recensement permet d'établir le coût moyen du service à 107,94 € par habitant, contre 107,40€ l'an dernier. Le montant moyen de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TOM) payé par foyer devrait être légèrement supérieur à 2 € par rapport à 2013, pour un montant prévu de 217€. Ces montants doivent être considérés de manière globale ils ne tiennent pas compte de la diversité des situations particulières des communes.

Alain DUPOUY

✓ Demande si une réponse est connue pour la participation des élus en charge de l'urbanisme pour les rencontres professionnelles des services d'urbanisme organisées par la délégation Aquitaine du CNFPT le mardi 13 mai prochain ?

Non répond Raymond RODRIGUEZ mais la question a été posée au CNFPT.

✓ Fait circuler un document conseil de l'INPES sur les mesures à prendre avant et après inondations qu'il propose de distribuer aux habitants de la route de la Corniche de la Gironde.

Hélène ARAGNOU

✓ A remarqué une erreur de date sur le site de la commune pour le vernissage de l'exposition des artistes. Raymond RODRIGUEZ la modifie immédiatement.

Jean GOURSILLAUD

✓ Rappelle les deux manifestations à venir et demande un peu d'aide pour le vin d'honneur de dimanche pour la Journée Verte.

Séance levée à 20h30